

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A2I DARTY RHONE ALPES
Société en nom collectif au capital de 1000 €
Siège social : [REDACTED]
(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 12 MAI 2026**

Version rectifiée et certifiée conforme

L'an 2026
Le 12 mai

Les Associés de la Société A2I DARTY RHONE ALPES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans les bureaux de FNAC DARTY PARTICIPATIONS ET SERVICES - [REDACTED] sur convocation de la Gérance.

SONT PRESENTS :

- La société **DARTY GRAND EST**, Société en nom collectif au capital de 394 205 € dont le siège social est situé à « LIMONEST (69760) - R.N. 6 – Lieudit [REDACTED] » et immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 303 376 586, représentée par la société Etablissements Darty et Fils SAS, associée-gérante, elle-même, représentée par sa Présidente, Tiffanie FOUCAULT, propriétaire de 99 parts sociales,
- La société **DARTY HOLDINGS**, Société par actions simplifiée au capital de 694 962 066 € dont le siège social est situé « [REDACTED] » et immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 531 295 285, représentée par sa Présidente, Tiffanie FOUCAULT, propriétaire d'une part sociale.

Total des parts présentes ou représentées : 100 parts sociales

Tous les associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Tiffanie FOUCAULT, Présidente de la société Etablissements Darty et Fils SAS, elle-même Gérante de la Société.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société ;
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé.

La Présidente rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la cession de parts ;
- Mise à jour des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

À titre liminaire, Madame Tiffanie FOUCAULT rappelle le cadre dans lequel s'inscrivent les présentes résolutions.

Elle rappelle que la société PARTICIPATIONS DISTRIBUTION ET SERVICES, associée de la Société, a cédé une (1) part sociale qu'elle détenait au capital de la Société à la société DARTY HOLDINGS, SAS au capital de 609 962 066 €, dont le siège social est situé à [REDACTED] immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 531 295 285.

Cette cession a été réalisée préalablement à la radiation de la société PARTICIPATIONS DISTRIBUTION ET SERVICES, prononcée le 26 février 2025.

Les associés prennent acte de cette opération.

PREMIERE RESOLUTION

Prise d'acte de la cession de parts

Les associés prennent acte de la cession par la société PARTICIPATIONS DISTRIBUTION ET SERVICES d'une (1) part sociale qu'elle détenait au sein de la société A2I RHONE ALPES, au profit de la société DARTY HOLDINGS, intervenue le 18 décembre 2024. La cession est reconnue comme régulière et conforme aux statuts ainsi qu'aux dispositions légales applicables aux sociétés en nom collectif.

En conséquence de cette cession, la société DARTY HOLDINGS est désormais substituée à la société PARTICIPATIONS DISTRIBUTION ET SERVICES en qualité d'associé de la société, et ce, pour l'intégralité des droits et obligations attachés à la part sociale cédée le 18 décembre 2024.

Les associés prennent acte.

DEUXIEME RESOLUTION

Mise à jour des statuts

Les associés décident de modifier les articles 6 et 7 des statuts comme suit :

Ancienne version	Nouvelle version
ARTICLE 6 APPORTS <i>Lors de la constitution de la société, il a été fait apport à la société des sommes ci-après en numéraire, savoir :</i> - par la société Darty Grand Est, anciennement dénommée Darty Rhône Alpes, 990 euros - par la société Participations Distribution et Services, 10 euros - soit au total, 1 000 euros <i>donnant lieu à l'attribution de quatre vingt dix neuf parts sociales pour la société Darty Grand Est, anciennement dénommée Darty Rhône Alpes et à une part sociale pour la société Participations Distribution et Services.</i>	ARTICLE 6 APPORTS <i>Lors de la constitution de la société, il a été fait apport à la société des sommes ci-après en numéraire, savoir :</i> - par la société Darty Grand Est, anciennement dénommée Darty Rhône Alpes, 990 euros - par la société Participations Distribution et Services, 10 euros - soit au total, 1 000 euros <i>donnant lieu à l'attribution de quatre vingt dix neuf parts sociales pour la société Darty Grand Est, anciennement dénommée Darty Rhône Alpes et à une part sociale pour la société Participations Distribution et Services.</i>

ARTICLE 7 CAPITAL <i>Le capital social est fixé à la somme de 1000 euros divisé en 100 parts, attribuées aux associés, à savoir :</i> - A la société Darty Grand Est, anciennement dénommée Darty Rhône Alpes : 99 parts, numérotées de 1 à 99 ; - A la société Participations Distribution et Services : 1 part numérotée 100.	<i>Le 18 décembre 2024, la société Participations Distribution et Services a cédé à la société Darty Holdings la part sociale qu'elle détenait au sein de la Société.</i> ARTICLE 7 CAPITAL <i>Le capital social est fixé à la somme de 1 000 euros divisé en 100 parts, attribuées aux associés, à savoir :</i> - A la société Darty Grand Est, anciennement dénommée Darty Grand Est : 99 parts numérotées de 1 à 99 ; - A la société Darty Holdings : 1 part numérotée 100.
---	---

Les associés prennent acte.

TROISIEME RESOLUTION

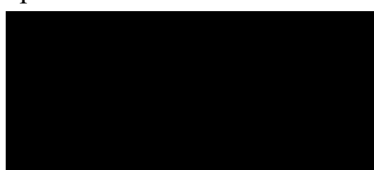
Pouvoirs en vue des formalités

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra, notamment par voie dématérialisée avec signature électronique.

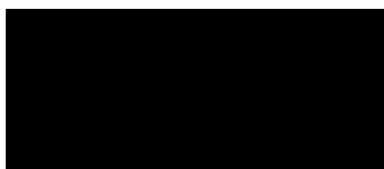
Les associés prennent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Gérant et tous les associés présents.



Le Gérant
La société ETABLISSEMENTS DARTY & FILS représentée par Tiffanie FOUCAULT



Les Associés
Les sociétés DARTY GRAND EST et DARTY HOLDINGS, représentées par Tiffanie FOUCAULT